

## en vue UNE RENTRÉE TENDUE

La stabilité du budget de l'Éducation nationale, qui se traduit par l'absence de création de postes d'enseignants pour le privé à la rentrée 2018, a obligé l'enseignement catholique à proposer au ministère un schéma d'emplois très contraint. Il consiste à retirer 100 emplois dans les académies excédentaires (Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Nancy/Metz, Orléans, Poitiers) qui ont une consommation horaire de moyens d'enseignement par élève supérieure à la moyenne nationale. 50 emplois pourront ainsi être affectés aux académies déficitaires. Les 50 autres abonderont le plan en faveur de la réussite éducative et de la mixité. Avec la répartition suivante : 28 d'entre eux seront consacrés au suivi pédagogique des projets des années antérieures et 22 aux projets nouveaux (environ un par académie). La rentrée 2018 s'annonçant très tendue, le secrétaire général de l'enseignement catholique a par ailleurs demandé au ministère que soient recherchées pour les années à venir de nouvelles modalités permettant d'économiser des moyens d'enseignement sans pour autant nuire à l'intérêt des élèves. Un groupe de travail, créé en décembre dernier par la Commission permanente, est chargé de rechercher ces modalités sur le plan de l'organisation des établissements, des enseignements et du travail des enseignants.

## en dialogue LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, UN INTERLOCUTEUR POLITIQUE

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgec) est un interlocuteur évident et constant du ministère de l'Éducation nationale. Il est, d'une manière ou d'une autre, associé à la réflexion et à la mise en œuvre des réformes décidées dans le champ de l'éducation. Avec l'arrivée d'une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale, et le grand renouvellement des élus qui l'a accompagnée, il était important que le Sgec fût bien identifié, afin d'être naturellement consulté dans les travaux préparatoires à l'examen de diverses lois pouvant avoir des répercussions sur ses établissements. Ainsi, le Sgec a été auditionné, en décembre et en janvier, par les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants. Il a également répondu à plusieurs demandes de

personnes missionnées sur la réforme du baccalauréat, la réforme de la formation professionnelle, etc.

Mais il apparaît essentiel que les pouvoirs publics intègrent d'autres problématiques qui peuvent toucher l'enseignement catholique : fiscalité, droit du travail, normes environnementales, transparence de la vie publique, etc. Et les sujets ne manquent pas sur lesquels des décisions générales prises, sans tenir compte de leur statut particulier, peuvent avoir des conséquences en cascade pour les établissements catholiques.

Il s'agit avant tout d'expliquer le cadre juridique dans lequel évoluent les établissements catholiques pour que la reconnaissance du mode de fonctionnement spécifique de l'enseignement catholique soit toujours plus naturelle et systématique.

## en discussion OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Après la censure par le Conseil constitutionnel en janvier 2017 des dispositions voulues par le gouvernement précédent, visant à remplacer le régime de déclaration pour l'ouverture des établissements privés d'enseignement scolaire par un régime d'autorisation, une nouvelle proposition de loi a été déposée par la sénatrice d'Ille-et-Vilaine, Françoise Gatel. Ce texte fait suite au projet élaboré par le gouvernement précédent dans le cadre de la loi Égalité et citoyenneté visant à modifier par ordonnance le code de l'éducation.

La proposition de loi prévoit une évolution de la réglementation sans changer la nature déclarative du régime d'ouverture avec un allongement du délai d'opposition et une harmonisation des règles applicables aux différents types d'établissements (1<sup>er</sup>, 2<sup>d</sup> degrés, ...). Les discussions au Parlement autour de ce projet de loi auront lieu dans les prochaines semaines.

## EN MAINTIEN

### Le recrutement ne faiblit pas

Il n'y a pas de baisse de recrutement aux concours de l'enseignement privé ! « Si l'on tient compte des 300 départs en retraite en moins cette année par rapport à 2017 et du nouveau schéma d'emplois, passé de 1 000 créations de postes à zéro, on a effectivement une baisse en valeur absolue de 5 220 à 4 350 postes ouverts sur l'ensemble des concours mais en réalité, à périmètre budgétaire constant, leur nombre augmente », détaille Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. L'enseignement catholique a demandé au ministère de l'Éducation nationale depuis plusieurs années un « rattrapage » progressif de la couverture de ses postes de titulaires non pourvus afin de maintenir la qualité du recrutement. Il devrait permettre de moins faire appel à des délégués auxiliaires pour occuper les postes non pourvus et de diminuer la tension sur la question des remplacements.

## en mobilisation

### ACCUEILLIR LES MINEURS ÉTRANGERS

En juin 2017, le nombre de mineurs isolés pris en charge par les services français s'élevait à 18 000. Il pourrait dépasser les 25 000 à présent, selon les statistiques de la mission « Mineurs non accompagnés » créée en 2013 par le ministère de la Justice. Comment, dans l'enseignement catholique, scolariser ces jeunes ? Comment trouver des familles d'accueil ? Pour avancer sur ces questions, un groupe de travail s'est constitué en octobre dernier au Sgec avec Apprentis d'Auteuil. Il organise une journée de sensibilisation et d'échange de pratiques à Paris, le 7 mars prochain, ouverte à tous les établissements.

➔ [c-recton@enseignement-catholique.fr](mailto:c-recton@enseignement-catholique.fr)

## en révision

### VALEURS CADASTRALES : DE NÉCESSAIRES VÉRIFICATIONS

Lors du débat parlementaire sur le projet de loi de finances rectificatif de 2017, l'enseignement catholique est intervenu auprès de plusieurs parlementaires sur l'application de la réforme de la taxe foncière. Si les loyers réels ne changent pas, la révision des valeurs locatives cadastrales, engagée en 2010 et entrée en vigueur à l'occasion de l'imposition sur la taxe foncière 2017, soulève de nombreux problèmes. Au-delà d'un taux moyen national d'augmentation compréhensible (+ 11 % lissés sur dix ans, alors que les valeurs cadastrales n'ont pas été révisées depuis 1970), les variations de taux d'imposition révèlent de très importantes disparités avec + 64 % dans le Haut-Rhin, + 57 % dans l'Essonne, + 55 % dans le Gers, + 40 % dans les Hauts-de-Seine et jusqu'à + 105 % en Guadeloupe. Dans certains établissements des départements les plus impactés, les hausses peuvent atteindre + 270 %.

Deux causes ont été identifiées : de possibles erreurs dans les déclarations de surfaces en 2013 soit par les établissements eux-mêmes soit par l'administration ; mais aussi la non prise en compte,

par certaines commissions départementales dans la nouvelle grille tarifaire, des loyers « nuls » (prêts d'usage et commodats), qui fait exploser le coût moyen du mètre carré.

Le gouvernement a reconnu l'existence du problème et estimé qu'il pourrait être solutionné par la voie réglementaire. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, s'est engagé à ce que les corrections soient opérées en 2018 avec effet rétroactif en 2017. Une procédure de vérification, établissement par établissement, va donc être lancée dans les prochaines semaines. En cas d'augmentation des valeurs locatives de plus de 10 %, les équipes, aidées par une procédure et des notes techniques, devront s'assurer d'ici mars de la bonne catégorisation des surfaces occupées au sein de leur déclaration et signaler les erreurs à l'administration fiscale. Si les surfaces sont bien déclarées, et que les difficultés proviennent du calcul moyen du prix du mètre carré, les établissements communiqueront leur situation au Sgec qui se chargera, en lien avec la Fnogec, de transmettre les dossiers au ministère de l'Action et des Comptes publics.

## en augmentation

### HAUSSE DES EFFECTIFS EN MASTER MEEF\*

Avec près de 400 étudiants supplémentaires, portant à 4 400 le nombre total d'étudiants, les instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (Isfec) enregistrent une forte hausse de leurs effectifs en formation initiale. Tels sont les résultats de l'enquête annuelle de Formiris.

« Cette hausse, globale, se répartit de façon homogène dans la quasi totalité des Isfec et à tous les niveaux de la formation », précise Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique : + 150 étudiants en M1

1<sup>er</sup> degré (soit une progression de 15 % avec 1 200 étudiants), + 30 étudiants en M1 2<sup>d</sup> degré (soit une progression de 8 % avec 360 étudiants inscrits) ; auxquels s'ajoutent 200 lauréats supplémentaires de concours accueillis pour leur année de stage, déjà titulaires d'un master, et 50 étudiants supplémentaires inscrits en M2 MAP (Master approfondissement et projets), proposé à ceux qui ont échoué aux concours et qui souhaitent à nouveau le préparer.

\* Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

## en réflexion

### VERS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**R**enasup, qui a en charge l'enseignement supérieur, s'est vu aussi confier, en septembre dernier, le suivi des questions qui touchent au segment bac-3/bac+3, à l'orientation et à la formation professionnelle. Il s'agit en effet de proposer à l'ensemble des structures de l'enseignement catholique (lycées professionnels, lycées technologiques, post-bac en lycée, filières agricoles, CFA-CFC) un nouveau schéma volontariste fondé sur le texte d'orientation *Stratégies nouvelles pour la voie professionnelle*, voté par le Cnec en novembre 2015. En lien avec le Cneap, Renasup vise sa mise en actes avec un plan d'action en quatre temps. Les établissements sont tout d'abord invités à réfléchir, du 15 février au 15 avril prochains, à leur positionnement et à leur organisation vis-à-vis des enjeux portés par les

évolutions du contexte économique et sociétal. Les bassins de formation pourront ensuite partager des visées à l'échelon de plateformes de formation, du 15 avril au 15 juin 2018. Puis, les régions seront sollicitées pour des échanges avec toutes les unités pédagogiques (collèges et écoles inclus) qui déboucheront sur des états généraux régionaux courant octobre, suivis d'états généraux nationaux de la formation professionnelle en décembre 2018.

« *L'enjeu est de mieux faire connaître notre offre, d'être à l'écoute des besoins des entreprises et de faire évoluer notre proposition à la fois en termes de domaines et de modalités pour avancer vers un enseignement professionnel à la fois proactif et optimiste* », souligne Yves Ruellan, président de Renasup.

## EN MOUVEMENT

**Le père Jean-Noël Charmoille** succède à sœur Monique Gugenberger à la présidence de l'Urcec (Union des réseaux congréganistes de l'enseignement catholique). Il a été élu lors de son conseil d'administration, le 10 janvier dernier, pour un mandat de trois ans. Ce salésien de Don Bosco est délégué du Provincial à la tutelle des établissements scolaires depuis 2016.

**Laurent Laming** a été élu président de la Fnogec, par le conseil d'administration de la fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique, le 9 décembre dernier. Il succède à Michel Quesnot, arrivé à la fin de son mandat statutaire. Laurent Laming a travaillé 40 ans chez HSBC, a été président de l'Urogec Île-de-France et administrateur d'Opcalia.

**Philippe Choquet**, directeur général d'UniLaSalle, a été élu président de la Fesic (Fédération des établissements d'enseignement supérieur). Il a officiellement pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre dernier, succédant à Jean-Philippe Ammeux.

## en restructuration

### UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN (R)ÉVOLUTION

**F**ace au mouvement d'universitarisation de l'ensemble des formations post-bac (classes préparatoires incluses) qui tend à obliger tous les établissements à passer une convention avec une université pour délivrer des crédits ECTS, quelle sera demain la place du supérieur dans les lycées ? Simples sous-traitants ou véritables acteurs avec leurs propres filières de formation ? Pour relever ce

défi de taille, de nouvelles collaborations et stratégies en réseau doivent être élaborées par les établissements de l'enseignement catholique. C'est tout le sens de l'invitation de Renasup et de ses partenaires (Cneap, Fesic, Snceel, Synadic, Udesca, UNFL, UNETP) à la journée nationale du 7 février prochain au lycée Sainte-Marie d'Antony (92). Sont attendus 500 participants ainsi que des

représentants du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Éducation nationale, du Cnam, les présidents de l'Udesca, de la Fesic et le premier vice-président de l'université de Nice. Après un temps d'information sur les évolutions en cours, suivi d'une réflexion sur les enjeux, l'objectif sera aussi d'imaginer des pistes d'innovation pour les établissements.

## en réécriture

### UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LE MONDE.

Tous les cinq ans, l'enseignement catholique revoit ses orientations en matière d'ouverture internationale. Le 24 novembre dernier, le Cnec a voté un nouveau texte qui s'appuie sur la relecture des actions menées dans les établissements. Intitulé *L'ouverture internationale dans l'Enseignement catholique de France*, ce document est « *un appel à accompagner la construction de l'ouverture à l'universel de chacun* », précise Louis-Marie Piron, délégué de l'enseignement catholique aux affaires internationales au Sgec. Quatre orientations, parmi lesquelles « *apporter les moyens de construction d'une identité ouverte sur l'universel* », sont présentées en ouverture. La deuxième partie, plus opérationnelle, avance huit pistes pour promouvoir la mobilité des jeunes et adultes, renforcer la collaboration avec les structures d'Église, ... La dernière partie présente une méthodologie de travail pour monter un projet d'ouverture à l'international dans un établissement scolaire.

➔ **À commander sur le site : [www.enseignement-catholique.fr](http://www.enseignement-catholique.fr) (rubrique : Kiosque/Publications).**

## L'ÉCOLE CATHOLIQUE ENREGISTRE UNE HAUSSE IMPORTANTE EN COLLÈGE

*Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, présente les chiffres de 2017-2018, résultant de l'enquête lourde. Elle confirme l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement catholique, annoncée lors de la conférence de presse de rentrée.*



qui en perdent environ 600 chacune. Les plus fortes augmentations sont en Martinique (+ 2,3 %), en Guyane (+2,2 %) et à Rouen (+ 2,1 %).

**Quelle évolution observe-t-on sur les dix dernières**

**années ?**

Les effectifs des établissements de l'enseignement catholique ont augmenté de 95 000 élèves depuis 2017 et devraient atteindre + 100 000 élèves l'an prochain. Ils comptent près de 50 000 élèves supplémentaires sur ces trois dernières années. Toutefois, ils enregistrent une baisse continue en lycée professionnel (LP) depuis 2013 qui s'inscrit dans une décroissance générale de la voie professionnelle. Mais elle est due aussi au positionnement fragile de certaines de nos filières. Il serait très vraisemblablement nécessaire de travailler à rapprocher davantage les LP des branches professionnelles et à les intégrer à des groupes scolaires polyvalents, propices aux passerelles.

**Peut-on comparer ces chiffres avec ceux de l'enseignement public ?**

En 2016-2017, le public a vu ses effectifs augmenter de 0,8 % dans le 2<sup>d</sup> degré, contre + 1,1 % pour le privé, avec par exemple + 0,6 % en collège dans le public, contre + 1,3 % dans le privé. Le public enregistre en revanche une perte de 0,6 % de ses élèves en lycée professionnel, contre -1,6 %

dans le privé. Concernant le 1<sup>er</sup> degré, aucune comparaison n'est à ce jour possible car le ministère de l'Éducation nationale n'a publié aucun chiffre.

### UN RECENSEMENT FIABLE

Chaque année, l'enseignement catholique réalise pendant l'hiver une enquête lourde qui établit les chiffres définitifs des effectifs d'élèves, pour compléter un « flash de rentrée » moins abouti. Les données du 1<sup>er</sup> degré sont reportées sur l'application Ange 1, sur la base des déclarations des chefs d'établissement ; et pour la deuxième année consécutive, celles du 2<sup>d</sup> degré sont consignées sur Ange 2, sur la base de la transmission par le ministère de l'Éducation nationale des effectifs d'élèves et de la consommation horaire des moyens d'enseignement (le nombre d'heures devant élèves attribuées à chaque établissement). Ces chiffres sont collationnés académie par académie sous la responsabilité d'un observateur académique Solfège, puis synthétisés nationalement par Philippe Mignot, l'observateur national. Ces statistiques sont conservées sur la plateforme Gabriel. D'ici deux mois, une partie de ces informations (hors données personnelles) sera accessible aux responsables territoriaux, via Anapec, une application nationale d'aide au pilotage des établissements de l'enseignement catholique en cours de développement.

**Que révèle l'enquête lourde ?**

Nous scolarisons, hors enseignement agricole, 2 051 916 élèves : 866 500 dans le 1<sup>er</sup> degré et 1 185 500 dans le 2<sup>d</sup> degré. Nous enregistrons ainsi au total 14 000 élèves de plus par rapport à l'an dernier (+ 0,7 %), dont + 1135 dans le 1<sup>er</sup> degré.

**Comment se répartissent les effectifs dans le 2<sup>d</sup> degré ?**

L'enseignement catholique y accueille 12 659 élèves de plus cette année : + 9 000 en collège, + 4 000 en lycée général, + 1 600 en lycée technologique. Mais, nous perdons 1 800 élèves en lycée professionnel. Nos classes post-bac (BTS, classes prépas,...) sont stables pour la 2<sup>e</sup> année consécutive (+ 25 étudiants). Concernant la hausse importante en collège, il faut savoir que 50 % des 9 000 élèves en plus, sont inscrits en 6<sup>e</sup>.

**Existe-t-il des disparités entre les académies ?**

Toutes les académies gagnent des élèves, sauf Poitiers et la Guadeloupe



RETROUVEZ LA CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
CHAQUE MERCREDI À 12H50  
DANS LES BONNES ONDES DE VINCENT BELOTTI

